



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le douze novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARTINET Claude, Maire.

### PRESENTS :

Mesdames et Messieurs MARTINET Claude-GEYNET Alain - GARNIER Madeleine - LEFEVRE Jean-Claude - CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard-MARTIN Marie-José-MONTAY Robert-MURGUET Marc-SIMOND Martine - LAMOUREUX Jean-Paul-AUDIBERT Marie-Françoise - BILANCINI Denis -LAGET Florence-BERGEN Géraldine - DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi - LABAUME Janic-BOFFA Anny-DALLE Serge-ARMANDI Christelle.

### ABSENTS EXCUSES :

Mme BUISSON Jeanne qui a donné procuration à Mme DESCOLLONGE Sandrine  
Mr TREMOULET Eric qui a donné procuration à Mr LABAUME Janic

### ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame GARNIER Madeleine

\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

<b>Délibération n° 20151211-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2015</b>
--

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de parcourir le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2015.

Après lecture et observations sur le procès-verbal, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 septembre 2015.

<b>Délibération n° 20151211-02a AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DU GARD SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE</b>
---

Le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du Gard (SDCI) révisé par Monsieur le Préfet du Gard suite à la loi NOTRe et notamment suite aux termes de l'article 33.

La commune de Montfrin doit se prononcer sur l'impact de ce nouveau SDCI, sur des structures intercommunales dont elle est membre et concernées par ce projet.

Monsieur le Maire expose **la fiche n°3** relative **aux compétences ELECTRICITE** et qui départementalise totalement un syndicat, en préconisant l'intégration des Communes de Nîmes et d'Uzès au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Pour ces motifs, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la départementalisation du SMEG, telle que proposée dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du Gard.

**Délibération n° 20151211-02b**  
**AVIS SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL DU GARD**  
**SI DU BRIANCON + SI DU BAS GARDON**

Monsieur le Maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du Gard (SDCI) révisé par Monsieur le Préfet du Gard suite à la loi NOTRe et notamment suite aux termes de l'article 33.

La Commune de Montfrin doit se prononcer sur l'impact de ce nouveau SDCI, sur des structures intercommunales dont elle est membre et concernées par ce projet.

Monsieur le Maire expose **la fiche n°2** relative **aux compétences GEMAPI** et qui reconsidère deux syndicats, en préconisant leur dissolution : le SI de curage et d'entretien du Briançon et le SI de protection du Bas Gardon.

Les représentants de ces deux syndicats expriment leurs craintes quant à l'utilisation future de la trésorerie actuelle et de la maîtrise des cotisations, qui sera de fait transférées à un syndicat centralisateur dans le cadre du transfert de compétences GEMAPI.

La crainte est que ces fonds mobilisés pour l'entretien et les travaux, ne soient pas précisément utilisés pour les cours d'eau gérés par les SI du Briançon et du Bas-Gardon, d'autant plus que des projets d'investissement sont en cours.

Monsieur le Maire précise que les Présidents de ces deux syndicats partagent cette position.

Pour ces motifs, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** sur le devenir **des SI de curage et d'entretien du Briançon et du SI de protection du Bas Gardon**, tel que proposé dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunal du Gard.

**Délibération n° 20151211-03**  
**AVIS SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES CCPG**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport établi par la Communauté de Communes du Pont du Gard (CCPG), sur le schéma de mutualisation des services envisagé. Il rappelle que la CCPG a l'obligation de mettre en place un schéma de mutualisation des services.

Pour l'échéance 2015-2017, le schéma de mutualisation s'organise autour de 3 thématiques :

- Fiche action 1 : mise en place d'un service commun d'instruction des autorisations de droit des sols
- Fiche action 2 : création d'un service de sécurité de jour mutualisé
- Fiche action 3 : service mutualisé de conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie

Pour l'échéance 2018-2020, seules des pistes de réflexions sont à l'étude.

Monsieur le Maire rappelle que ces actions ne revêtent pas un caractère d'adhésion obligatoire pour la commune. Seules les actions pour lesquelles la commune souhaite s'engager, donneront lieu à la signature d'une convention qui définira les modalités de fonctionnement entre la commune adhérente au service et la CCPG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Pont du Gard, tel que présenté ci-dessus.

**Délibération n° 20151211-04**  
**APPROBATION DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux avenants proposés sur les travaux de la gendarmerie, après vérification des dépenses restantes sur cette opération, et aux besoins de réajustement de certaines ouvertures de crédits, il y a lieu de procéder à la modification des crédits sur le budget principal 2015.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6132 : Locations immobilières	345.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 Charges à caractère général</b>	<b>345.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D – 7391171 : Dégrèvement TF/propriétés non bâties jeunes agriculteurs	89.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D – 7391172 / Dégrèvement TH sur les logements vacants		434.00 €		
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>89.00 €</b>	<b>434.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>434.00 €</b>	<b>434.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-21318-290 : PISCINE	1 300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-298 : BATIMENT TEMPLIERS	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-179 : BIBLIOTHEQUE	1 665.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-291 : EGLISE	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21534-275 : ELECTRIFICATION RURALE	4 839.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>34 804.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-231 GENDARMERIE	0.00 €	29 965.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-275 ELECTRICIFATION RURALE	0.00 €	4 839.60 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>34 804.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>34 804.60 €</b>	<b>34 804.60 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**  
**(Pour : 18 ; Contre : 5 ; Abstention : 0)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la modification des crédits du budget principal comme indiqué ci-dessus.

**POUR :** (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

**CONTRE :** (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

**ABSTENTION :** (0)

**Délibération n° 20151211-05**  
**ATTRIBUTION DU MARCHE DE REFECTION DES CHEMINS ET FOSSES**

REPORTEE

**Délibération n° 20151211-06**  
**ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE DU FAUCHAGE DES CHEMINS ET FOSSES**

REPORTEE

**Délibération n° 20151211-07**  
**APPROBATION VENTE REMISE COURS JULES FERRY**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 février 2015 relative à la saisine de France domaine pour l'estimation de l'immeuble AI 107 cours Jules Ferry, dit remise « Marcellin » que la commune souhaite vendre.

L'avis des Domaines a été évalué à 30 000€.

Suivant les mandats de vente signés avec les agences Ariane Immobilier et STOP IMMO BEAUCAIRE, l'agence Ariane Immobilier propose un acquéreur.

Monsieur CANONGE Olivier, domicilié 176 chemin de la Buvette à ARAMON, a fait une offre au prix de vente soit 30 000€ (net vendeur) + 3000€ de frais d'agence à sa charge.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTTE** la vente de l'immeuble AI 107 cours Jules Ferry au prix de 30 000€ net vendeur, conformément à l'évaluation des Domaines et à la proposition de Monsieur CANONGE Olivier, l'acquéreur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés intervenants.

Madame DESCOLLONGES Sandrine ne participe pas au vote.

**Délibération n° 20151211-08**  
**APPROBATION D'UNE REGLEMENTATION DE POLICE PERMANENTE RUE DU 19 MARS 1962 :  
STOP + ZONE 30**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée deux mesures nécessaires suite à des réaménagements routiers.

La mise en place de signalisation STOP est un dispositif pour sécuriser le croisement avec la route de Fournès et l'extension de la ZONE 30 aux zones résidentielles,

**Suivant les motivations ci-dessus,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** les réglementations routières permanentes suivantes :
- **mise en place d'une ZONE 30 sur l'ensemble de la rue du 19 mars 1962**
- **mise en place d'un STOP à l'intersection de la route de Fournès et la rue du 19 mars 1962**

**APPROBATION AVENANT TRAVAUX DE LA GENDARMERIE ET MODIFICATION AUTORISATION DE CREDIT DE PAIEMENT 2015**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les travaux de réhabilitation des locaux et des logements de la gendarmerie et notamment les travaux supplémentaires rendus nécessaires pour la bonne exécution du chantier.

Il évoque notamment, les plus-values et les moins-values concernant les travaux supplémentaires pour l'ensemble des logements de la gendarmerie

Monsieur le Maire présente les avenants au contrat de travaux intégrant le coût des travaux supplémentaires (voir tableau joint en annexe)

Lot n°1 VRD :

Avenant N°1	
Montant initial HT	35 982.50 € HT
Avenant	14 818.00 € HT
Montant avec l'avenant	50 800.50 € HT

Lot n°3 Gros Oeuvre

Avenant N°1 délibération du 16 juillet 2015	
Montant initial HT	145 935.50 € HT
Avenant	2 460.00 € HT

Lot n°3 Gros Oeuvre :

Avenant N°2	
Montant initial HT	145 935.50 € HT
Avenant	3 278.00 € HT

Lot n°3 Gros Oeuvre

Avenant N°3	
Montant initial HT	145 935.50 € HT
Avenant	3 484.30 € HT
Montant avec les avenants N°1, N°2, N°3	155 157.80 € HT

Lot n°5 Charpente /couverture

Montant initial HT	9 299.00 € HT
Avenant moins	6 682.00 € HT
Montant avec l'avenant	2 617.70 € HT

Lot n°6 Etanchéité

Montant initial HT	76 630.97 € HT
Avenant moins	7 072.64 € HT
Montant avec l'avenant	69 558.33 € HT

Lot n°7 Menuiserie extérieures et serrurerie

Montant initial HT	44 086.68 € HT
Avenant	378.49 € HT
Montant avec l'avenant	44 465.17 € HT

Lot n°8 Doublage, cloison, faux plafond

Montant initial HT	36 508.00 € HT
Avenant moins	4 411.00 € HT
Montant avec l'avenant	32 097.00 € HT

Lot n°13 plomberie sanitaire chauffage ventilation

Montant initial HT	74 991.20 € HT
Avenant	1 848.00 € HT
Montant avec l'avenant	76 839.20 € HT

Où cet exposé, et après examen de l'avenant, le Conseil Municipal,  
à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 5 ; Abstention : 0),

- **APPROUVE** les avenants pour les travaux
- **APPROUVE** les nouveaux montants indiqués dans l'annexe jointe.
- **DONNE** tout pouvoir à son Maire pour signer les pièces relatives à cet avenant.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

CONTRE : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

ABSTENTION : (0)

<p><b>Délibération n° 20151211-9b</b>  <b>AUTORISATION MODIFICATION DE L'AP/CP DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS ET DES BUREAUX DE LA GENDARMERIE</b></p>
---

Monsieur le Rapporteur explique à l'Assemblée que toute modification des autorisations de programme et des crédits de paiement doit être validée par le conseil municipal.

Vu la délibération du 29 avril 2014 mettant en place les Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement pour les travaux de la gendarmerie et de la commanderie des Templiers,

Vu les délibérations du 26 février 2015 modifiant ces derniers,

Vu les avenants proposés sur les travaux de la gendarmerie et après vérification des dépenses restantes, il est proposé au conseil municipal de se prononcer, sur la modification des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour les travaux de la gendarmerie de la façon suivante :

**Pour mémoire état des AP /CP délibération du 26/02/2015**

**Travaux de rénovation des bureaux et des logements de la gendarmerie :**

INTITULE	AP	CP 2014	CP 2015
<b>DEPENSES</b>			
Marché de travaux de la gendarmerie	883 805.46 €	287 454.46 €	596 351.00 €
<b>RECETTES</b>			
Financement prévisionnel :			
- Autofinancement		287 454.46 €	0.00 €
- Emprunt		0.00 €	596 351.00 €

**Nouvelle proposition :**

INTITULE	AP	CP 2014	CP 2015
<b>DEPENSES</b>			
Marché de travaux de la gendarmerie	913 770.46 €	287 454.46 €	626 316.00 €
<b>RECETTES</b>			
Financement prévisionnel :			
- Autofinancement		287 454.46 €	0.00 €
- Emprunt		0.00 €	626.316.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (Pour : 18 ; Contre : 5 ; Abstention : 0)

- APPROUVE la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement au titre de l'année 2015 pour les travaux de rénovation des bureaux et des logements de la gendarmerie dans les conditions évoquées ci-dessus.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

CONTRE : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

ABSTENTION : (0)

<b>Délibération n° 20151211-10</b> <b>APPROBATION AVENANT TRAVAUX DE VOIRIE DU 19 MARS 1962</b>
--

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les travaux d'aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux humides se sont achevés rue du 19 Mars 1962, réalisés par le groupement d'entreprise ELTP/EUROVIA.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que des travaux supplémentaires d'une part ont été rendus nécessaires suite à des sujétions imprévues survenues en cours de chantier, et que des travaux en moins-values n'ont pas été réalisés suite à des opportunités d'optimisation.

Monsieur le Maire présente le montant des travaux supplémentaires :

- Signalisation feux tricolores :	2 841,00 € HT
- Nettoyage du réseau pluvial :	7 350,00 € HT
- Grilles pluvial 50*50 :	2 480,00 € HT
- Litige France Telecom :	650,00 € HT
- Prolongement réseau pluvial :	1 900,00 € HT
- Mur de soutènement :	2 640,00 € HT
- GNT devant mur de soutènement :	600,00 € HT
- Géotextile :	10,00 € HT
- Enrobé BBSG 0/10 :	700,00 € HT

**Total des travaux supplémentaires : 19 171,00 € HT, soit 23 005,20 € TTC.**

Monsieur le Maire présente le montant des travaux en moins-values :

- Moins-value GNT 0/31,5 dans tranchées :	- 2 668,80 € HT
- Moins-value panneaux de signalisation :	- 1 050,00 € HT
- Moins-value sur bordures coulées en place en remplacement de bordures préfabriquées :	- 14 801,50 € HT
- Moins-value sur caniveau central réalisé en résine en remplacement d'un caniveau préfabriqué :	- 7 400,00 € HT

**Total des travaux en moins-values : - 25 920,30 € HT, soit - 31 104,36 € TTC.**

Monsieur le Maire présente donc à l'Assemblée l'avenant n° 1 au marché initial de travaux intégrant le coût des travaux supplémentaires et les moins-values pour ce chantier :

<b>Marché initial :</b>	<b>231 577,50 € HT</b>
<b>Montant Avenant n° 1</b>	
<b>(travaux supplémentaires – travaux en moins-values) :</b>	<b>- 6 749,30 € HT</b>
<b>Nouveau Montant du Marché :</b>	<b>224 828,20 € HT</b>
<b>Montant de la TVA (20%) :</b>	<b>44 965,67 €</b>
<b>Nouveau montant du Marché :</b>	<b>269 793,85 € TTC</b>

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité** (Pour : 18 ; Contre : 5 ; Abstention : 0)

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au marché de travaux avec le groupement d'entreprises ELTP/EUROVIA,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché fixé à 224 828,20 € HT,
- **DONNE** tout pouvoir à son Maire pour signer les pièces relatives à cet avenant.

POUR : (18) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi.

CONTRE : (5) LABAUME Janic - BOFFA Anny - DALLE Serge – TREMOULET Eric – ARMANDI Christelle.

ABSTENTION : (0)

**Délibération n° 20151211-11a**

**APPROBATION TARIF REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – TERRASSES /ETALS**

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune et ses articles L2212-2, L2212-5, L2223-1, L2213-6, L2215-4 et L2331-11 à L2331-11 relatifs à l'occupation du domaine public,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,

Vu la délibération du 25 avril 2013 instituant les redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses et les étals et fixant les tarifs pour l'année 2013,

Vu la délibération du 9 octobre 2014 fixant les tarifs pour l'année 2014,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions financières des occupations privatives du domaine public liées aux commerces fixes pour l'année 2015 et les années suivantes,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le principe d'une redevance annuelle fixée au m<sup>2</sup> utilisé, selon les mêmes tarifs que l'année précédente, pour 2015 et les années suivantes jusqu'à une nouvelle décision du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs pour 2015 et les années suivantes comme indiqués dans le tableau ci-dessous pour les terrasses et étals divers :

<b>Redevance annuelle</b>	m <sup>2</sup>	<b>3 €</b>
---------------------------	----------------	------------

**Délibération n° 20151211-11b**

**APPROBATION TARIF REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FETES**

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 ET L2122-23 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune et ses articles L2212-2, L2212-5, L2223-1, L2213-6, L2215-4 et L2331-11 à L2331-11 relatifs à l'occupation du domaine public,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2125-1,



Vu la délibération du 25 avril 2013 instituant les redevances d'occupation du domaine public lors des Fêtes locales et fixant les tarifs pour l'année 2013,

Vu la délibération du 9 octobre 2014 fixant les tarifs pour l'année 2014,

Considérant qu'il convient de fixer les conditions financières des occupations privatives du domaine public liées aux commerces fixes lors des fêtes locales pour l'année 2015 et les années suivantes jusqu'à une nouvelle décision du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le principe d'une redevance forfaitaire pour l'occupation liée aux festivités traditionnelles (14 juillet, fête de la musique, fête votive, ...).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs pour 2015 et les années suivantes comme indiqués dans le tableau ci-dessous pour l'occupation liées aux festivités traditionnelles pour les restaurateurs / cafetiers :

<b>Redevance annuelle spéciale « FESTIVITE »</b>	Forfait	<b>600 €</b>
--	---------	--------------

**Délibération n° 20151211-12  
DEMANDE SUBVENTION FACADE**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2004 fixant le barème des subventions susceptibles d'être attribuées aux particuliers dans le cadre de la rénovation des façades.

Vu le dossier de demande de subvention conforme présenté par Monsieur et Madame MARTIN Norbert pour l'immeuble situé au 53 bis Avenue Pierre Mendès France à Montfrin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- DECIDE d'attribuer à Monsieur et Madame MARTIN Norbert pour la rénovation de l'immeuble au 53 bis Avenue Pierre Mendès France, une subvention de 402,00 €,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget Communal 2015.

Madame MARTIN Marie-José ne participe pas au vote.

**Délibération n° 20151211-13  
DEMANDE SUBVENTION ALARME**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 juin 2012 fixant le barème des subventions susceptibles d'être attribuées aux particuliers dans le cadre de la lutte contre les cambriolages en créant une aide à l'acquisition et à l'installation d'un dispositif d'alarme intrusion pour l'habitation,

Vu le plan quinquennal 2012-2016,

Vu le dossier de demande de subvention conforme et présenté par :

SCI GRC, propriétaire de l'immeuble sis 219, Impasse Campoussin à Montfrin,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité**  
(Pour : 20 ; Contre : 3 ; Abstention : 0),

➤ DECIDE d'attribuer à :

SCI GRC, Propriétaire de l'immeuble sis 219, Impasse Campoussin à Montfrin une subvention plafonnée à 500 €,

➤ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015.

POUR : (20) MARTINET Claude - GEYNET Alain – GARNIER Madeleine – LEFEVRE Jean-Claude – CHANCEL Claire - THEVENOT Gérard – MARTIN Marie-José – MONTAY Robert – MURGUET Marc – SIMOND Martine – LAMOUREUX Jean-Paul - AUDIBERT Marie-Françoise – BILANCINI Denis – LAGET Florence – BUISSON Jeanne – BERGEN Géraldine – DESCOLLONGES Sandrine - ERNESTINE Rémi - LABAUME Janic - TREMOULET Eric

CONTRE : (3) BOFFA Anny - DALLE Serge - ARMANDI Christelle

ABSTENTION : (0)

14°) QUESTIONS DIVERSES

1. Les convocations aux commissions municipales, les invitations et les informations diverses se feront désormais uniquement par mail. Cette disposition ne concerne pas les convocations du conseil municipal. Ne pas oublier d'informer Mme LEMME, en cas de changement d'adresse mail.
2. La cérémonie des vœux 2016 du Maire se déroulera le vendredi 8 janvier 2016 à 19 heures à la salle Béjart.
3. La Commune de Montfrin vient d'obtenir la distinction « 1 fleur » du conseil national des villes et villages fleuris.
4. Monsieur DALLE demande des informations sur la suite donnée à l'affaire « CHAMBONNET » concernant un alignement de la voirie sur la rue du 19 mars 1962. Monsieur le Maire rappelle les échanges que la mairie a pu avoir avec M. Mme CHAMBONNET, il précise que les travaux de voirie se sont interrompus à la limite de l'alignement portant litige. Depuis la fin des travaux, il a été constaté que les propriétaires ont traité le sol par un revêtement béton propre et stable.

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé  
et en l'absence d'autres interventions,  
Monsieur le Maire clôt la séance à 22 heures 30.